



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 5 mars 2018** à **19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Absences : madame Isabelle Marsolais, conseillère, et monsieur Michel Lachapelle, conseiller.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 121-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 122-2018

Adoption des procès-verbaux du 5 et du 12 février 2018

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 5 et du 12 février 2018 soient adoptés tels que rédigés.

Résolution n° 123-2018

Approbation de la liste des comptes du 26 janvier au 21 février 2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour la période du 26 janvier au 21 février 2018 soient définis comme suit :

Liste des comptes payés du 26 janvier au 21 février 2018	79 940,23 \$
Liste des comptes payés par Accès D du 26 janvier au 21 février 2018	59 298,63 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 5 février 2018	326 037,59 \$
Liste des comptes à payer en date du 21 février 2018	40 548,84 \$
Total des déboursés pour la période du 26 janvier au 21 février 2018	505 825,29 \$



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

- QUE les déboursés d'une somme de 505 825,29 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire conformément au règlement de délégation en vigueur.

Finances au 28 février 2018

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

- En placement : 193,54 \$
- Au compte courant : 13 643,76 \$

Rapport des comités ad hoc

Rapport du comité des loisirs du 12 février 2018

Un compte rendu de la réunion du comité des loisirs qui a eu lieu le lundi 12 février 2018 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité Mesures d'urgence du 31 janvier 2018

Un compte rendu de la réunion du comité Mesures d'urgence qui a eu lieu le mercredi 31 janvier 2018 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité des jeux de la MRC du 30 janvier 2018

Un compte rendu de la réunion du comité des jeux de la MRC qui a eu lieu le mardi 30 janvier 2018 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité culturel du 8 février 2018

Un compte rendu de la réunion du comité culturel qui a eu lieu le jeudi 8 février 2018 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité de la fête nationale du 25 janvier 2018

Un compte rendu de la réunion du comité de la fête nationale qui a eu lieu le jeudi 25 janvier 2018 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de février 2018.

ADMINISTRATION

Résolution n° 124-2018

Embauche du personnel pour le camp de jour de l'été 2018

ATTENDU QUE le Service des loisirs doit procéder à l'embauche des animateurs pour camp de jour de l'été 2018 ;

ATTENDU QUE le technicien en loisirs a validé le désir du personnel du camp de jour de l'été 2017 à reprendre leur fonction et recommande l'embauche de mesdames Virginie



Municipalité
de
Saint-Jacques

Lafèche-Lajoie, Béatrice Nadeau, Andrée-Anne Lafleur, Carolane Lavoie, Éliane Nadeau, Émie Thériault, Vicky Légaré, Anabel Tanguay et de monsieur Vincent Lemieux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation et de procéder à l'embauche, pour le camp de jour de l'été 2018, de madame Virginie Lafèche-Lajoie à titre de coordonnatrice, de monsieur Vincent Lemieux à titre de chef animateur, de mesdames Béatrice Nadeau, Andrée-Anne Lafleur, Carolane Lavoie et Éliane Nadeau à titre d'animatrices, de madame Émie Thériault à titre d'animatrice substitut, de mesdames Vicky Légaré et Anabel Tanguay à titre d'aide-animatrice, et ce, selon les conditions de travail prévues au guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 125-2018

Embauche d'un directeur des travaux publics

- ATTENDU QU' une offre d'emploi pour le poste de directeur des travaux publics a été publiée le 6 février 2018 sur Québec Municipal et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques ;
- ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées par le comité des ressources humaines le 26 février 2018 ;
- ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande au conseil municipal l'embauche de monsieur Benoît Marsolais ;
- ATTENDU QUE le poste de directeur des travaux publics est un poste cadre, régi par un contrat de travail ;
- ATTENDU QUE le directeur des travaux publics entrera en fonction le 26 mars 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines et de procéder à l'embauche de monsieur Benoît Marsolais à titre de directeur des travaux publics, et ce, aux conditions prévues au contrat de travail à intervenir entre les parties.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière et le maire sont autorisés à signer le contrat de travail entre les parties.

Résolution n° 126-2018

Programme d'aide sous forme de crédit de taxes relativement au règlement numéro 228-2011 à la Résidence funéraire André Légaré inc.

- ATTENDU QUE la demande de monsieur André Légaré pour la Résidence funéraire André Légaré relativement au Programme d'aide sous forme de crédit de taxes (règlement numéro 228-2011) a été acceptée (résolution numéro 273-2017) ;
- ATTENDU QUE le crédit de taxes accordé s'étale sur une période de 3 ans, à un taux régressif ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE pour l'année 2018, soit la deuxième année, le crédit est de 15 982,78 \$, c'est-à-dire 66 % de la taxe foncière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le crédit de taxes de 15 982,78 \$ pour la deuxième année à la Résidence funéraire André Légaré inc. relativement au Programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes.

Résolution n° 127-2018

Participation au colloque du Réseau Les Arts et la Ville

ATTENDU QUE monsieur Pierre La Salle, maire, et madame Isabelle Marsolais, conseillère, désirent participer au colloque annuel du Réseau Les Arts et la Ville qui se déroulera les 6, 7 et 8 juin 2018 à Sept-Îles ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription de 395 \$ par personne seront payés par la Municipalité ;

ATTENDU QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'inscription de monsieur Pierre La Salle et madame Isabelle Marsolais au colloque du Réseau Les Arts et la Ville de l'année 2018.

Résolution n° 128-2018

Participation au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)

ATTENDU QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, désire participer au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) qui se déroulera les 23, 24 et 25 mai 2018 à Québec ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription seront payés par la Municipalité ;

ATTENDU QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'inscription de madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, au congrès annuel de la COMAQ de l'année 2018.

Budget 2018

Résolution n° 129-2018

Facture de Retraite Québec pour le Régime de retraite du secteur public

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (PRPS00002293) et de verser la somme de



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

4 745 \$ à Retraite Québec pour la quote-part au financement du régime de prestations supplémentaires des élus municipaux pour l'année 2018.

Budget 2018

Résolution n° 130-2018

Facture de la MRC de Montcalm pour les quotes-parts de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 275 479 \$ est reçue de la MRC de Montcalm pour les quotes-parts de la Municipalité de Saint-Jacques de l'année 2018 ;

ATTENDU QUE la facture est payable en 3 versements, soit :

- Le 15 avril 2018 : 91 826,34 \$
- Le 15 juin 2018 : 91 826,33 \$
- Le 15 août 2018 : 91 826,33 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (CRF1800038) d'une somme de 275 479 \$ et de procéder aux versements selon les dates d'échéance prédéterminées par la MRC de Montcalm.

Résolution n° 131-2018

Facture de la MRC de Montcalm pour les quotes-parts de la Municipalité de Saint-Jacques relatives au volet de l'évaluation

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 55 261 \$ est reçue de la MRC de Montcalm pour les quotes-parts de la Municipalité de Saint-Jacques de l'année 2018 relatives au volet de l'évaluation ;

ATTENDU QUE la facture est payable en 10 versements, soit :

- Le 1^{er} mars 2018 : 13 815,28 \$
- Le 1^{er} avril 2018 : 4 605,08 \$
- Le 1^{er} mai 2018 : 4 605,08 \$
- Le 1^{er} juin 2018 : 4 605,08 \$
- Le 1^{er} juillet 2018 : 4 605,08 \$
- Le 1^{er} août 2018 : 4 605,08 \$
- Le 1^{er} septembre 2018 : 4 605,08 \$
- Le 1^{er} octobre 2018 : 4 605,08 \$
- Le 1^{er} novembre 2018 : 4 605,08 \$
- Le 1^{er} décembre 2018 : 4 605,08 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (CRF1800048) d'une somme de 55 261 \$ et de procéder aux versements selon les dates d'échéance prédéterminées par la MRC de Montcalm.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution n° 132-2018

Honoraires professionnels à A. Lapierre Gestion Documentaire inc. pour la mise à niveau de l'organisation des archives

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à A. Lapierre Gestion Documentaire inc. pour la mise à niveau de l'organisation des archives (résolution numéro 210-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 6 000 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (2018-002) et de verser la somme de 6 000 \$ (plus taxes applicables) à A. Lapierre Gestion Documentaire inc. pour la mise à niveau de l'organisation des archives.

Budget 2018

Résolution n° 133-2018

Refinancement du règlement numéro 157-2007

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie pour son emprunt de 47 500 \$ par billets en vertu du règlement numéro 157-2007 échéant en série 5 ans ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques se propose d'emprunter par billets un montant total de 47 500 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 157 2007 ;

ATTENDU QUE le taux d'intérêt proposé est de 4,87 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Années	Capital
2019	8 600 \$
2020	9 000 \$
2021	9 500 \$
2022	9 900 \$
2023	10 500 \$

QUE les intérêts sur les billets seront payables semestriellement.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, soient autorisés à signer les billets, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution n° 134-2018

Adhésion à l'Association forestière de Lanaudière

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques à l'Association forestière de Lanaudière pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 pour une somme de 150 \$ (incluant les taxes).

Résolution n° 135-2018

Demande du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares relative au projet de loi fédérale C-45 concernant le cannabis

- ATTENDU l'adoption du projet de Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi règlementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois (projet C-45) à la Chambre des communes le 27 novembre 2017 ;
- ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares est contre la légalisation du cannabis ;
- ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares demande aux municipalités d'appuyer leur démarche afin de faire pression auprès des instances pour l'application de cette loi et le respect des établissements scolaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques appuie les démarches du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares.

Résolution n° 136-2018

Demande d'aide financière de l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie

- ATTENDU QU' une demande d'aide financière d'une somme de 4 000 \$ est reçue de l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie pour l'année 2018 ;
- ATTENDU QUE cette somme respecte le prorata du nombre de joueurs de l'Association pour la Municipalité de Saint-Jacques ;
- ATTENDU QUE des demandes ont été adressées aux municipalités de Saint-Liguori, Saint-Alexis et Sainte-Marie-Salomé, et ce, selon le prorata du nombre de joueurs pour ces municipalités ;
- ATTENDU QUE cette somme permettra de réaliser les différentes activités liées à la saison 2018 de soccer ;
- ATTENDU QUE l'Association a déposé au conseil municipal les prévisions budgétaires pour l'année 2018 ainsi que le bilan de l'année 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande et de verser la somme de



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

4 000 \$ à l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie à titre de contribution financière pour l'année 2018.

QUE les sommes soient versées conditionnellement à la présentation de factures justificatives.

Budget 2018

Résolution n° 137-2018

Participation au Souper homards des Phénix Midget AAA du Collège Esther-Blondin

ATTENDU QUE les Phénix Midget AAA du Collège Esther-Blondin, en collaboration avec la Fondation du Collège Esther-Blondin, sollicitent la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur 5^e Souper homards qui aura lieu le vendredi 18 mai 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager les Phénix Midget AAA du CEB ;

ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme ;

ATTENDU QUE le coût d'un billet est de 225 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer par l'achat de 4 billets pour le conseil municipal, dont 1 billet sera remboursé par le maire pour la participation de sa conjointe ;

ATTENDU QUE les participants seront : monsieur Pierre La Salle (2), madame Sophie Racette (1) et madame Josyanne Forest (1) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de 4 billets pour le Souper homards des Phénix Midget AAA du Collège Esther-Blondin pour une somme de 900 \$.

Budget 2018

Résolution n° 138-2018

Tarifcation des services de voirie intermunicipaux

ATTENDU QU' occasionnellement, les employés de la Municipalité de Saint-Jacques sont demandés pour effectuer des travaux de voirie, local ou intermunicipal ;

ATTENDU QU' il y a lieu de revoir la tarifcation ;

ATTENDU QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 227-2007 ;

ATTENDU QU' un minimum de 2 heures de travail sera facturé ;

ATTENDU QUE les travaux doivent être effectués durant les heures régulières de travail ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les tarifs suivants soient facturés pour les services de voirie effectués par les employés de la Municipalité de Saint-Jacques, à savoir :

1 ^{er} employé (incluant le camion ou tracteur)	65 \$ l'heure
2 ^e employé	55 \$ l'heure

Résolution n° 139-2018

Politique pour les demandes de raccordement aux services publics de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal reçoivent, chaque année, des demandes de raccordement/branchement aux services publics appartenant à la Municipalité dans le cadre de nouvelles constructions, d'agrandissements ou autres, en bordure de route, rue ou chemins relevant de la responsabilité de la Municipalité de Saint-Jacques ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'établir une procédure écrite qui devra s'appliquer de façon uniforme à tous ceux qui s'adresseront à la Municipalité de Saint-Jacques pour des fins de raccordement aux services publics tels que :

- Réseau d'aqueduc ;
- Réseau d'égout sanitaire ;
- Réseau d'égout pluvial ;

ATTENDU QUE pour chacune des demandes, la Municipalité de Saint-Jacques agira comme maître d'œuvre et celle-ci assurera la gérance et la réalisation des travaux situés dans son emprise ;

ATTENDU QUE les conditions suivantes devront être respectées par le demandeur pour que la demande soit recevable, à savoir :

- QUE le demandeur s'engage, par écrit, à défrayer l'ensemble des coûts reliés à la demande, incluant la main-d'œuvre nécessaire (résolution numéro 138-2018), et à rembourser la Municipalité de Saint Jacques dans les 30 jours suivants la date de facturation ;
- QU'un dépôt de 1 000 \$ soit versé et encaissé à la Municipalité de Saint Jacques (ou une somme équivalente au tiers du coût total des travaux), et ce, pour chaque immeuble concerné ;
- QUE le demandeur possède son permis de construction ;

ATTENDU QUE cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 391-2008 ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder audits travaux, et ce, dès que la demande sera complète.

QU'une copie des factures relatives audits travaux soit remise au demandeur.

Résolution n° 140-2018

Affectation d'un solde disponible de règlement d'emprunt fermé au refinancement du règlement numéro 203-2010

ATTENDU QUE lors du financement initial, un montant de 1 565 579,10 \$ a été financé en trop ;

ATTENDU QUE la Municipalité a utilisé une portion du solde disponible de règlement d'emprunt fermé pour réduire la taxation comme suit :

Années	Montant	Résolution
2016	136 407,80 \$	577-2016
2017	156 043,25 \$	252-2017
2018	156 043,25 \$	252-2017

ATTENDU QUE lors du refinancement en février 2018, le solde disponible de règlement d'emprunt fermé était à 1 117 084,80 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'utilisation, par la Municipalité de Saint-Jacques, du solde disponible de règlement d'emprunt fermé afin de réduire le montant du refinancement du règlement 203-2010.

Résolution n° 141-2018

Participation au tournoi de golf de l'Association Carrefour Famille Montcalm (ACFM)

ATTENDU QUE l'Association Carrefour Famille Montcalm (ACFM) sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur tournoi de golf qui aura lieu le jeudi 31 mai 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager l'ACFM ;

ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme ;

ATTENDU QUE le coût du billet (forfait golf et souper) est de 185 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat de 4 billets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de 4 billets pour le tournoi de golf de l'ACFM du 31 mai 2018 pour une somme de 740 \$.

Budget 2018



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution n° 142-2018

Honoraires professionnels à A. Lapierre Gestion Documentaire inc. pour la mise à niveau de l'organisation des archives

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à A. Lapierre Gestion Documentaire inc. pour la mise à niveau de l'organisation des archives (résolution numéro 210-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 5 250 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (2018-004) et de verser la somme de 5 250 \$ (plus taxes applicables) à A. Lapierre Gestion Documentaire inc. pour la mise à niveau de l'organisation des archives.

Budget 2018

Résolution n° 143-2018

Honoraires professionnels à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle du conseil

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Les Services exp inc. pour des services professionnels dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle du conseil (résolution numéro 549-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 967,50 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (423848) et de verser la somme de 967,50 \$ (plus taxes applicables) à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle du conseil.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

Résolution n° 144-2018

Participation à la soirée-bénéfice du Festival de Lanaudière

ATTENDU QUE monsieur Mario Turcot, directeur général de Desjardins Entreprises Lanaudière, sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à la soirée-bénéfice du Festival de Lanaudière qui aura lieu le jeudi 12 avril 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager le Festival de Lanaudière ;

ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme ;

ATTENDU QUE le coût d'un billet est de 200 \$;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

la Municipalité désire contribuer par l'achat d'un (1) billet pour le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat d'un (1) billet pour la soirée-bénéfice du Festival de Lanaudière 2018 pour une somme de 200 \$.

Budget 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS (première partie)

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Résolution n° 145-2018

Décompte progressif numéro 5 à Sintra inc. pour les travaux de réfection de la rue Dupuis

ATTENDU QUE

le décompte progressif numéro 5 est reçu de Les Services exp inc. pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis ;

ATTENDU QU'

il est recommandé de verser la somme de 14 417,86 \$ (incluant les taxes) à Sintra inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Les Services exp inc. et de verser la somme de 14 417,86 \$ (incluant les taxes) à Sintra inc. à titre de décompte progressif numéro 5 pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis.

TECQ

Résolution n° 146-2018

Adjudication du contrat pour la réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à un appel d'offres public par le biais du service électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph ;

ATTENDU

la politique de gestion contractuelle en vigueur ;

ATTENDU

l'ouverture des soumissions le jeudi 15 février 2018 à 11 h 01 à la mairie de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE

les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX	CONFORMITÉ
Généreux Construction inc.	1 606 669,28 \$	Conforme
BLR Excavation inc.	1 613 105,06 \$	Non conforme
Roc-Sol inc.	1 746 693,30 \$	Conforme
Les excavations Michel Chartier inc.	1 779 029,16 \$	Conforme
Sintra inc.	1 914 083,22 \$	Conforme
Les Excavations G. Allard inc.	1 924 670,00 \$	Conforme
Raymond Bouchard Excavation inc.	2 459 068,05 \$	Conforme



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU'

il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Généreux Construction inc. pour une somme de 1 606 669,28 \$ (incluant les taxes), conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 25 janvier 2018, pour la réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph.

Règlement numéro 001-2017

Résolution n° 147-2018

Mandat à Castonguay Robitaille Harnois arpenteurs géomètres pour la réalisation de descriptions techniques pour les poteaux de Bell Canada sur la rue Dupuis

ATTENDU QUE

certains poteaux de Bell Canada doivent être déplacés sur la rue Dupuis ;

ATTENDU QU'

une proposition d'honoraires professionnels forfaitaire d'une somme maximale de 900 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Castonguay Robitaille Harnois arpenteurs géomètres pour la réalisation de descriptions techniques nécessaires à l'établissement de servitude ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels forfaitaire d'une somme maximale de 900 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Castonguay Robitaille Harnois arpenteurs géomètres pour la réalisation de descriptions techniques nécessaires à l'établissement de servitude de certains poteaux de Bell Canada situés sur la rue Dupuis.

TECQ

Résolution n° 148-2018

Mandat à Gagnon, Cantin, Lachapelle et Associés pour la préparation d'un acte de servitude pour les poteaux de Bell Canada sur la rue Dupuis

ATTENDU QUE

certains poteaux de Bell Canada doivent être déplacés sur la rue Dupuis ;

ATTENDU QUE

les frais pour la préparation de l'acte notarié en lien avec les diverses servitudes sont d'approximativement 2 000 \$ (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser Gagnon, Cantin, Lachapelle et Associés (PME Inter Notaires) pour la préparation d'un acte de servitude pour les poteaux de Bell Canada sur la rue Dupuis.

TECQ

Résolution n° 149-2018

Signature de l'acte de servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec pour la rue Sincerny

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, l'acte de servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec pour la rue Sincerny.

Résolution n° 150-2018

Honoraires professionnels à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre de la réfection des infrastructures de la rue Bro (résolution numéro 371-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 800 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (421878) et de verser la somme de 800 \$ (plus taxes applicables) à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro.

Règlement numéro 015-2016

Résolution n° 151-2018

Mandat à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre du projet d'élimination des fossés sur les rues des Mésanges et Laurin

ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 16 700 \$ (plus taxes applicables) est reçue de GBI experts-conseils inc. pour des services professionnels dans le cadre du projet d'élimination des fossés sur les rues des Mésanges et Laurin ;

ATTENDU QU' une rencontre avec les contribuables du secteur concerné par les travaux est prévue ;

ATTENDU QUE les travaux seront exécutés à condition que lesdits contribuables soient en accord avec le projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 16 700 \$ (plus taxes applicables) et de mandater GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre du projet d'élimination des fossés sur les rues des Mésanges et Laurin.

Résolution n° 152-2018

Entente avec Énergies Sonic inc. pour la fourniture d'équipements pour le gaz propane

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer la location de réservoirs de gaz propane pour les besoins du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'entente datée du 28 novembre 2017



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

entre la Municipalité de Saint-Jacques et Énergies Sonic inc. et signée par monsieur Hugo Allaire, directeur des travaux publics.

Résolution n° 153-2018

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Beudoin Hurens (maintenant GBI experts-conseils inc.) pour les services professionnels dans le cadre de la réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph (résolution numéro 369-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 12 950 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (3035) et de verser la somme de 12 950 \$ (plus taxes applicables) à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph.

Règlement numéro 001-2017

Résolution n° 154-2018

Honoraires professionnels à NCL Envirotek inc. pour la réalisation d'une étude de fondations routières sur divers chemins de la municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à NCL Envirotek inc. pour la réalisation d'une étude de fondations routières sur divers chemins de la municipalité (résolution numéro 564-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 7 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (GT156181-02) et de verser la somme de 7 500 \$ (plus taxes applicables) à NCL Envirotek inc. pour la réalisation d'une étude de fondations routières sur divers chemins de la municipalité.

Budget 2018

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 155-2018

Honoraires professionnels à Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie (résolution numéro 060-2017) ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU'

une facture d'une somme de 4 650 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (3077-05) et de verser la somme de 4 650 \$ (plus taxes applicables) à Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie.

Règlement numéro 007-2017

Résolution n° 156-2018

Acceptation de l'avenant numéro 5 dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques

ATTENDU QUE

des frais supplémentaires sont ajoutés, en raison des modifications à la toiture, au contrat pour la construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE

l'avenant numéro 5 d'une somme de 912,94 \$ (plus taxes applicables) est reçu, approuvé et justifié, de Hétu-Bellehumeur architectes inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'avenant numéro 5 d'une somme de 912,94 \$ (plus taxes applicables).

Règlement numéro 007-2017

Résolution n° 157-2018

Certificat de paiement numéro 5 à Construction Julien Dalpé pour les travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques

ATTENDU QU'

une recommandation de paiement à titre de certificat numéro 5 est reçue de Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques ;

ATTENDU QU'

une somme additionnelle de 37 483,28 \$ (plus taxes applicables) a été ajoutée au contrat en raison des travaux en condition hivernale (avenant numéro 4), tel qu'approuvé et justifié par Hétu-Bellehumeur architectes inc. au certificat de paiement numéro 5 ;

ATTENDU QU'

il est recommandé de verser la somme de 233 837,91 \$ (incluant les taxes) à Construction Julien Dalpé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Hétu-Bellehumeur architectes inc. et de verser la somme de 233 837,91 \$ (incluant les taxes) à Construction Julien Dalpé à titre de certificat de paiement numéro 5 pour les travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques.

Règlement numéro 007-2017



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 158-2018

Demande de raccordement aux services publics pour le lot 3 024 455 (13, rue Roy)

ATTENDU QUE monsieur Éric Paquette et madame Maude-Alyssa Tremblay s'adressent au conseil municipal dans leur correspondance du 15 février 2018, dans le but d'obtenir l'autorisation de la Municipalité de Saint-Jacques pour effectuer des travaux de raccordement aux services publics pour le lot 3 024 455 (13, rue Roy) situé à Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède une politique relative à une telle demande (résolution numéro 139-2018) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de raccordement, le tout selon la politique de raccordement en vigueur.

Résolution n° 159-2018

Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable

AVIS DE MOTION est donné par madame Josyane Forest, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (numéro 007-2018) concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc municipal.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

URBANISME

Résolution n° 160-2018

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 février 2018

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a eu lieu le mercredi 7 février 2018.

Résolution n° 161-2018

Demande pour l'installation d'une affiche publicitaire pour un projet de construction d'immeubles d'habitation à 6 logements sur la rue Sincerny

ATTENDU QU' Immeubles ABM inc. s'adresse au conseil afin d'obtenir l'autorisation d'installer une affiche publicitaire sur le lot numéro 4 827 476 appartenant à la Municipalité dans le but d'annoncer leur projet de construction d'immeubles d'habitation à 6 logements ;

ATTENDU QUE l'affiche, d'une dimension de 8 pieds par 8 pieds, sera située au coin des rues Sincerny et Laurin ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est en accord avec l'emplacement prévu pour l'affiche ;



Municipalité
de
Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser Immeubles ABM inc. à installer une affiche publicitaire pour leur projet de construction d'immeubles d'habitation à 6 logements sur le lot numéro 4 827 476 appartenant à la Municipalité.

QUE cette autorisation soit valable pour 3 ans. À la fin de cette, période, une réévaluation de la demande sera faite. L'installation pourra par la suite être prolongée.

Résolution n° 162-2018

Modifications du permis pour la construction d'une clinique dentaire située dans une zone soumise au PIIA

- ATTENDU QU' une demande de permis a été présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 6 décembre 2017 pour la construction d'une clinique dentaire sur le lot 6 185 407 situé dans la zone industrielle et commerciale ;
- ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans une zone soumise au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;
- ATTENDU QUE la demande étant conforme, le conseil municipal avait accepté, en date du 13 décembre 2017, de délivrer un permis à madame Hélène Tremblay ;
- ATTENDU QUE madame Tremblay soumet au CCU, pour analyse, des modifications au projet de construction initial ;
- ATTENDU QUE le CCU a procédé à une seconde analyse du dossier le 7 février 2018 ;
- ATTENDU QUE le projet respectant les critères du PIIA, le CCU recommande au conseil d'accepter les modifications, telles que présentées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les modifications du permis de construction, telles que présentées au comité consultatif d'urbanisme le 7 février 2018, pour la construction d'une clinique dentaire sur le lot 6 185 407.

Résolution n° 163-2018

Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant les travaux de nettoyage d'une portion du cours d'eau Desrochers

AVIS DE MOTION est donné par monsieur François Leblanc, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (numéro 006-2018) concernant les travaux de nettoyage d'une portion du cours d'eau Desrochers sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution n° 164-2018

Facture de la MRC de Montcalm pour des travaux de nettoyage d'une portion du cours d'eau Desrochers à Saint-Jacques

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 18 367,65 \$ est reçue de la MRC de Montcalm pour les travaux de nettoyage d'une portion du cours d'eau Desrochers à Saint-Jacques ;

ATTENDU QU' une taxe spéciale, décrétée par le règlement numéro 006-2018, sera payable par les contribuables du secteur concerné par les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (CRF1800086) et de verser la somme de 18 367,65 \$ à la MRC de Montcalm pour le nettoyage d'une portion du cours d'eau Desrochers sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

**Budget 2018
(Règlement numéro 006-2018)**

LOISIRS

Résolution n° 165-2018

Honoraires professionnels à Massicotte Maloney architectes pour les services professionnels dans le projet d'aménagement d'une Maison des jeunes

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Massicotte Maloney architectes pour les services d'architecture dans le projet d'aménagement d'une Maison des jeunes (résolution numéro 524-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 2 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (00832) et de verser la somme de 2 500 \$ (plus taxes applicables) à Massicotte Maloney architectes pour les services professionnels dans le projet d'aménagement d'une Maison des jeunes.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

Résolution n° 166-2018

Honoraires professionnels à Massicotte Maloney architectes pour les services professionnels dans le projet d'aménagement d'une Maison des jeunes

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Massicotte Maloney architectes pour les services d'architecture dans le projet d'aménagement d'une Maison des jeunes (résolution numéro 524-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 864 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (00841) et de verser la somme de 864 \$ (plus taxes applicables) à Massicotte Maloney architectes pour les services professionnels dans le projet d'aménagement d'une Maison des jeunes.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

Résolution n° 167-2018

Organisation d'une course extrême dans le cadre du Défi Santé

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques, dans le cadre du Défi Santé, désire organiser une course extrême qui se tiendra le dimanche 6 mai 2018 ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 3 070 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Les Productions Unity inc. pour l'organisation de l'événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition et de mandater Les Productions Unity inc. pour l'organisation d'une course extrême le dimanche 6 mai 2018 pour la somme de 3 070 \$ (plus taxes applicables) dans le cadre du Défi Santé.

Résolution n° 168-2018

Adjudication du contrat pour la sonorisation lors des célébrations de la fête nationale

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à une demande de prix sur invitation pour la sonorisation lors des célébrations de la fête nationale ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Groupe RGM	2 299,50 \$
MSC Médias	2 397,23 \$
Boréal Technique	2 471,98 \$

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour la sonorisation lors des célébrations de la fête nationale au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Groupe RGM pour la somme de 2 299,50 \$ (incluant les taxes), conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 21 février 2018.

Budget 2018

Résolution n° 169-2018

Adjudication du contrat pour la fourniture de modules gonflables lors des célébrations de la fête nationale

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à une



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

demande de prix sur invitation pour la fourniture de modules gonflables lors des célébrations de la fête nationale ;

ATTENDU QUE

les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Jeux gonflables Lanaudière	1 429,75 \$
Jeux gonflables Boucherville	1 667,14 \$

ATTENDU QU'

il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour la fourniture de modules gonflables lors des célébrations de la fête nationale au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Jeux gonflables Lanaudière pour la somme de 1 429,75 \$ (incluant les taxes), conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 14 février 2018.

Budget 2018

Résolution n° 170-2018

Honoraires professionnels à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement d'une Maison des jeunes

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement d'une Maison des jeunes (résolution numéro 606-2017) ;

ATTENDU QU'

une facture d'une somme de 5 918,01 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour les services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (423849) et de verser la somme de 5 918,01 \$ (plus taxes applicables) à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement d'une Maison des jeunes.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE

Résolution n° 171-2018

Signature de la convention de partenariat avec la Caisse de la Nouvelle-Acadie pour la Maison de la Nouvelle-Acadie

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, la convention de partenariat avec la Caisse de la Nouvelle-Acadie pour la Maison de la Nouvelle-Acadie.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution n° 172-2018

Demande de financement au FDT de la MRC de Montcalm pour le Symposium des arts en Nouvelle-Acadie

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer les documents nécessaires à la demande de financement au Fonds de développement des territoires de la MRC de Montcalm dans le cadre du Symposium des arts en Nouvelle-Acadie de l'année 2018.

Résolution n° 173-2018

Appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la réfection de la Maison de la Nouvelle-Acadie

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à la réfection de l'immeuble situé au 98, rue Saint-Jacques afin d'en faire un centre d'interprétation acadien : la Maison de la Nouvelle-Acadie ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder par appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la publication de l'appel d'offres pour la réfection de la Maison de la Nouvelle-Acadie et à l'ouverture des soumissions le jeudi 15 mars 2018.

VARIA

Résolution n° 174-2018

Participation au Souper tournant de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à son Souper tournant qui aura lieu le mercredi 21 mars 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm ;

ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme ;

ATTENDU QUE le coût d'un billet est de 50 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer par l'achat de 2 billets pour le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de 2 billets pour le Souper



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

tourant de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm pour une somme de 100 \$.

Budget 2018

Résolution n° 175-2018

Demande d'aide financière de la Société d'Horticulture et d'Écologie de la Nouvelle-Acadie

ATTENDU QU' une demande d'aide financière d'une somme de 400 \$ est reçue de la Société d'Horticulture et d'Écologie de la Nouvelle-Acadie ;

ATTENDU QUE cette demande est faite pour l'achat d'un micro à l'oreille pour la présentation des conférences ;

ATTENDU QUE cette somme a été prévue au budget de l'année 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande d'aide financière et de verser la somme de 400 \$ à la Société d'Horticulture et d'Écologie de la Nouvelle-Acadie à titre de contribution pour l'année 2018.

Budget 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 176-2018

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 20 h.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Pierre La Salle
Maire